

# MISSIONS CADASTRALES DANS LA TOURMENTE : LA DGFIP DOIT S'EXPLIQUER SUR SES INTENTIONS !!!

Depuis plusieurs décennies, le devenir du Cadastre a souvent été source d'inquiétude.

Force est de constater que le sacre récent de la Macronie a précipité un voile très sombre sur l'avenir des missions pourtant dévolues au service du Cadastre : le rattachement du plan cadastral à la DGFIP est, à ce propos, directement menacé !

Quelques remarques cependant : les « arguments développés » dans le rapport sur les données souveraines produit par la députée FAURE-MUNTIAN ne cherchent qu'à justifier du transfert de cette mission ! Le rôle tenu par le Président de l'IGN lors de l'élaboration de ce document n'est évidemment pas étranger à cette conclusion !

L'IGN est certes un référent en matière de cartographie. Cependant, nous n'effectuons pas les mêmes métiers, ni les mêmes missions. Il serait bon de rappeler à nos chers décideurs les différences de précision attendue entre une carte et un plan...

**Le cadastre repose sur 4 missions : foncière, fiscale, topographique et documentaire, cette dernière mission étant trop souvent occultée.**

Il a entre autre pour vocation première d'identifier les personnes et les biens imposables.

→ *L'IGN est-il compétent en la matière ? D'ailleurs, l'Institut veut-il récupérer ce volet fiscal ?*

Dans la continuité d'identification, le Cadastre gère pour partie l'adressage des biens et des personnes.

→ *L'IGN est-il compétent en la matière ? D'ailleurs, l'Institut veut-il récupérer ce volet adressage ?*

Le Cadastre produit des plans neufs (remaniement) de grande précision là où il y en a besoin (urbanisation, développement économique...).

→ *L'IGN est-il compétent en la matière ? D'ailleurs, l'Institut veut-il récupérer ce volet « confection de plans neufs » ?*

Le Cadastre (mais aussi les services de publicité foncière) est aussi sollicité pour les travaux d'incorporation des AFAF (remembrement).

→ *L'IGN est-il compétent en la matière ? D'ailleurs, l'Institut veut-il récupérer cette compétence supplémentaire ?*

Le Cadastre gère chaque jour le plan qui est une matière vivante. Documents d'arpentage (vérification et application), mise à jour de la voirie, du bâti sont notre lot quotidien. Ceci est rendu possible grâce au maillage territorial de ses services, garantie d'égalité de traitement des territoires.

→ *L'IGN est-il compétent en la matière ? D'ailleurs, l'Institut veut-il assurer cette mise à jour ? Quels moyens en terme d'infrastructures et humains peut-il y consacrer ? Et quid des contentieux du plan ?*

On le voit, nos décideurs font fi de questions essentielles pour, in fine, accumuler les amalgames et les raccourcis faciles quand la seule ligne de conduite qui les mène est la suppression d'un service régalié de l'État.

## **Et la RPCU dans tout ça ?**

« Sa réalisation à terme conférerait de facto à l'IGN sa qualité d'opérateur naturel de la mission topographique cadastrale », dixit Mme la Députée... Forcément...

Mais qui est en charge de la RPCU ?

L'institut ne serait-il pas le 2ème dindon (après le cadastre) de cette farce indigeste qui se joue à un niveau bien supérieur à celui de quelques directeurs en mal d'ego ?

Car le ver est déjà dans le fruit.

Des sociétés privées, toujours très bien informées, vont se gaver d'argent public par l'intermédiaire du Fonds de transformation de l'Action Publique (750 millions d'euros pour une première enveloppe). Elles ont déjà pignon sur rue, ou plutôt bureau dans nos locaux !

La CGT Finances Publiques a, au printemps 2018, alerté sur le fait que ces sociétés, dirigées de près ou de loin par d'anciens hauts fonctionnaires de la DGI ou d'anciens ministres, lorgnaient avec un grand intérêt sur notre plan. Est-ce un hasard, et nous l'avons appris il y a peu par presse interposée, si l'une d'entre elles, ATOS, était passée première entreprise du CAC 40 ?

Worldline, Accenture (dont le siège social se situe dans un paradis fiscal : l'Irlande !...) sont mises à contribution (rémunérée !), l'un pour la RPCU, l'autre pour la détermination de matière imposable par croisement des orthophotos et des fichiers Majic.

Mais pour quelle efficacité ? Les expérimentations menées s'affranchissent tellement de certains articles du CGI que cela en fait froid dans le dos !

En outre, Accenture est déjà chargée de deux projets désormais emblématiques : la télédéclaration de l'impôt sur le revenu et la consultation en ligne du compte fiscal des particuliers. Rien de moins ! Tout deux naviguent dans ce marigot libéral en toute complaisance, voire avec la complicité de services de la DGFIP qu'on imaginait plus prompts à défendre les métiers et les missions. Il faudra d'ailleurs qu'on nous explique qui dirige la mission topographique à la DGFIP : GF3A ou le SDNC, sorte d'électron libre des expérimentations avec la complicité d'Accenture notamment ? La question se pose et nous osons la poser tant le trouble est là...

Mme la Députée et (future) Présidente du CNIG parle d'une information géographique « à la française », ou européenne, en tout cas consciente des intérêts hautement stratégiques qu'elle porte... Quelle farce, quand on regarde le parcours d'une société comme Accenture ! Américaine d'origine, hyper technologique... Est-ce cela, « l'information géographique à la française » ?

Quelles sécurités informatiques sont à l'œuvre dans les phases de tests actuels ? Qui contrôle quoi ici ? Et si cette société en profitait pour récupérer des fichiers adresses, et autres données personnelles imposables pour développer ses propres stratégies commerciales d'entreprise ? Aucune société française ne serait donc en mesure de proposer ses propres solutions d'intelligence artificielle en toute transparence ?

À moins que tout cela ne constitue le vernis sémantique qui habille la chasse aux emplois et autres économies budgétaires qui permette à d'autres de s'emplier les poches.

Vive la Macronie « open-bar », open-data, open-banque, open-n'importe quoi pourvu que ça fasse chic et moderne !

## **La belle République exemplaire que voilà !!!**

Pour la CGT Finances Publiques, la coupe est pleine. Nous dénonçons le renoncement de nos

dirigeants, du Directeur Général au bureau GF3A, que nous n'osons plus appeler « bureau métier ». Contrairement au Titanic, les capitaines quittent le navire avant l'échouage. **C'est une trahison !** C'est un abandon des collègues de la sphère cadastrale et des missions. Et ils sont priés de boucler la RPCU avant liquidation totale ???

Dans ces conditions, la CGT Finances Publiques soutient toute initiative locale ou nationale de blocage des travaux de la RPCU. Elle se veut la voix de tous ceux qui considèrent que le Cadastre doit vivre et évoluer à la DGFIP. Les cadastreux ne sont pas des variables d'ajustement, arc-boutées sur des dogmes historiques.

**C'est parce que nous sommes force de proposition pour un service public cadastral performant, au service des usagers et des collectivités, moderne, réactif, que notre écoèreurement n'a d'égal que notre pugnacité à combattre ceux qui ont décidé de notre mort professionnelle.**